

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 7 février 2020

La CFE-CGC Métallurgie signe l'accord sur les Minimas Ingénieurs et cadres 2020 à hauteur de 1,3 %

La CFE-CGC Métallurgie a signé avec l'UIMM, le mercredi 5 février 2020, l'accord revalorisant les barèmes des appointements annuels minimaux Ingénieurs & Cadres de la branche Métallurgie à 1,3% pour 2020.

Cet accord inclut également une clause de rendez-vous. Il a été convenu avec l'UIMM d'examiner de nouveau l'évolution de la situation économique et d'en tirer les conséquences, au cours du mois de septembre 2020.

L'audience CFE-CGC est de 53% de la population des ingénieurs et cadres de la branche.

Contact presse

Gabriel Artero – Président
06 76 60 30 90

Fabrice Nicoud – Secrétaire national Emploi-Formation
06 77 02 44 46